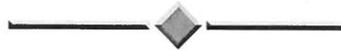


**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 15 juin 2015

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE :	34
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :	25
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS :	9
- AYANT DONNE POUVOIR :	6

Le lundi 22 juin 2015 à 19h, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférences de la mairie de Tignes, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Louis GARNIER, Michel GIRAUDY, Eric MINORET (Bourg-Saint-Maurice)
Messieurs Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)
Madame Arlette NOIR, Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan)
Monsieur Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy-Tarentaise)
Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Oliver PETIT (Sééz)
Madame Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Monsieur Xavier TISSOT, Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Madame Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Messieurs Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Claude MAHNANA, Messieurs Georges CHARRIERE, Léon EMPEREUR (pouvoir à Paul CUSIN-ROLLET), Laurent HANICOTTE (pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD), Patrick MARTIN (pouvoir à Audrey NALIN), Gilles MAZZEGA, Fabien RAISSON (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Georges TRESALLET (pouvoir à Michel GIRAUDY).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Claude FRAISSARD

N° 2015-45 NOUVEAUX LOCAUX DANS LE QUARTIER JEAN MOULIN A BOURG SAINT MAURICE

Dans le cadre du projet de réaménagement du quartier de l'ancien hôpital, la commune de Bourg Saint Maurice a confié à un opérateur privé la réalisation d'un ensemble immobilier comprenant notamment 1 055m² remis en dation à la commune en échange du coût du foncier évalué à 2 000 000 € TTC.

Cette surface doit notamment permettre d'accueillir les locaux dédiés à des services communautaires dont les locaux de l'école de musique actuellement hébergés dans le centre Jean Moulin qui sera détruit dans le cadre de cette opération.

Afin de mutualiser l'ingénierie nécessaire à l'aménagement de l'école de musique et des locaux communaux qui seront également aménagés dans ce complexe immobilier, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la MIHT vers la commune de Bourg Saint Maurice a été signée après accord :

- du Conseil communautaire en date du 09/12/2013 ;
- du Conseil municipal en date du 13/03/2014.

S'agissant de locaux propriétés de la commune de Bourg Saint Maurice, une proposition de vente a été adressée à la MIHT pour un montant de 2 000€ TTC/m², ce prix comprend :

- le coût de construction hors d'eau et hors d'air et les frais annexes liés à la construction

Après définition plus précise des besoins, un plan d'aménagement interne a été étudié avec utilisation de 3 étages :

- le niveau 0 d'une surface de 191 m² (utile 152 m² environ)
- le niveau 2 d'une surface de 236 m² (utile 180 m² environ)
- le niveau 3 d'une surface de 236 m² (utile de 169 m²)

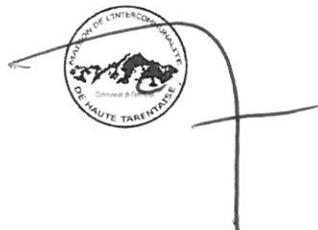
Ces trois niveaux sont proposés à la vente.

Après avis du Bureau communautaire du 08/06/2015, le Conseil communautaire, à sa majorité (20 pour dont 4 par procuration, 4 abstentions dont 1 par procuration, 7 contre dont 1 par procuration), décide de :

- **VALIDER** le principe d'acquisition des niveaux 0, 2 et 3

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**



The image shows the official seal of the Communauté Intercommunale de Haute Tarentaise, which includes a map of the region and the text 'COMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE DE HAUTE TARANTAISE'. A large, stylized signature is written over the seal.